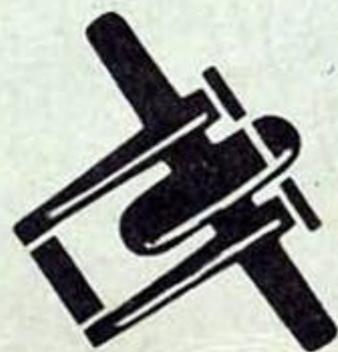
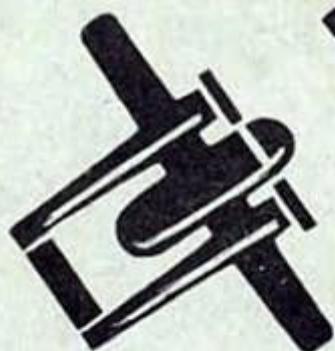
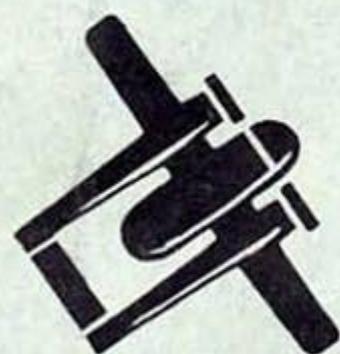


Document d'archives....

B.A.105 évreux



guide d'accueil

1970

VOUS VENEZ D'ETRE AFFECTE A LA

B.A.105

Votre COLONEL

Vos OFFICIERS et SOUS-OFFICIERS

Le PERSONNEL CIVIL

et vos camarades HOMMES DU RANG

vous souhaitent la BIENVENUE

Ce guide est destiné à faciliter votre arrivée sur la Base Aérienne 105. Il permettra votre adaptation en vous renseignant sur l'organisation de la B.A. 105, sur diverses questions relatives à votre administration et à vos conditions de vie. Vous y trouverez également quelques renseignements sur la Ville d'EVREUX et les possibilités touristiques du pays.

Conservez le avec soin : il vous viendra en aide au cours de votre passage sur la BA 105 et représentera plus tard un souvenir de votre séjour en Normandie.

Guide réalisé en 1970 par le B.A.S.C. (Bureau d'Action Sociale et Culturelle de la BA.105 d'Evreux) à l'initiative des Hommes du Rang qui y étaient affectés, sous la responsabilité du caporal-chef F-X. BIBERT qui faisait fonction d'officier conseil sur la base, en l'absence d'officier d'active désigné. .

Liens : [Service militaire à la BA-105 d'Evreux](#)

[Site personnel de François-Xavier BIBERT](#)

CE GUIDE APPARTIENT A :

NOM :

PRENOM :

GRADE :

UNITE :

TELEPHONE :

ADRESSE CIVILE :

.....

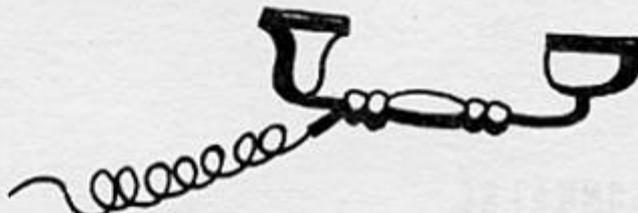
Ce guide a été réalisé avec le concours de toutes les Unités par les Hommes du Rang du BUREAU d' ACTIONS SOCIALES et CULTURELLES de la B.A. 105.

1970

SOMMAIRE

Téléphones importants	4
<u>LA BASE AERIENNE 105</u>	7
- La 64ème Escadre de Transport	8
- Le Groupement Ecole 306	10
- Les Commandants de la B.A. 105	11
- Organigramme	12
- Plans de la B.A. 105	14
- Vie sur la B.A. 105	16
<u>A VOTRE SERVICE SUR LA B.A. 105</u>	
- La Gendarmerie de l'Air	17
- Le Service Médical	18
- Le Service des Sports	19
- Aumoneries	20
- L'Assistante Sociale	20
- Transports en commun	21
- L'Agence Postale	22
- Le Foyer et la Bibliothèque	23
- Vol à voile, Parachutisme et Tir	24
<u>RENSEIGNEMENTS UTILES</u>	
- Accidents, Maladie	25
- Prestations versées aux militaires mariés ou soutien de famille	26
- Permissions	27
- Punitives	29
- Divers	30
<u>LE BUREAU D'ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES</u>	
- La Promotion Sociale	31
- Les Clubs de Loisirs	34
<u>EVREUX</u>	
- EVREUX	37
- Plan d'EVREUX	38
- Distractions	40
- Horaires des trains	42

TELEPHONES IMPORTANTS



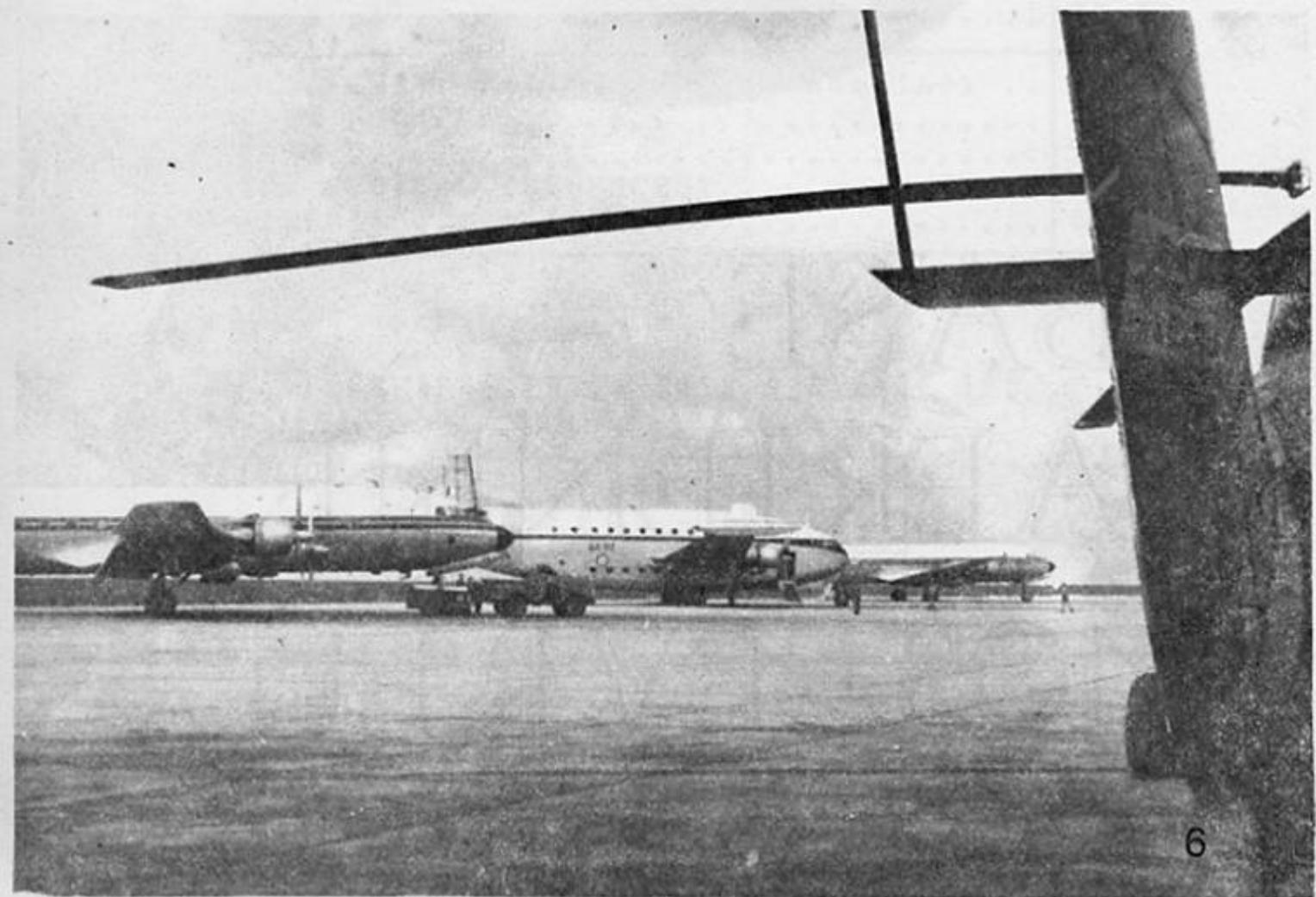
Commandant de la B.A. 105	62.00
Secrétariat Commandement	62.03
Bureau Personnel	62.05
S.E M.O. 05/105	62.30
S.E GAM 56	63.14
S.E M.A 30/105	63.72
Secrétariat Service Médical	63.84
64ème E.T. - Bureau Personnel	64.03
S.E E.T.1/64	64.35
S.E E.T. 2/64	64.62
S.E M.T. 10/105	65.04
ERTA 20/352 - Secrétariat	65.62
S.E. G.E 306	72.07
M.Gx 40/105 - Secrétariat	73.03
S.E. EB 41/105	73.64
S.E. Es. Gx 43/105	73.35
<hr/>	
OFFICIER CONSEIL	73.12
Promotion Sociale et Loisirs	73.13
ASSISTANTE SOCIALE	73.20
FOYER DES Hommes du Rang	74.44
AUMONIER	73.22
<hr/>	
SALLE DE SERVICE (Adjudant de semaine) ..	73.91
POSTE DE POLICE	73.95
POMPIERS	73.18
SERVICE MEDICAL (URGENCES)	63.86
GENDARMERIE	63.99

POUR APPELER LA BASE AERIENNE 105
de l'Extérieur

16.32	{	33 - 30 - 22
	{	33 - 19 - 34



BASE
AÉRIENNE
105 - EVREUX



LA BASE AERIENNE 105

La présence à EVREUX de 1952 à 1957 de la 322^e Division U.S. de Transport de du 5^{ème} Aériel Support, a donné à la BASE AERIENNE 105 la configuration particulière qui est la sienne aujourd'hui.

Possédant une superficie de 659 hectares, dont 73 en aires bétonnées et 12 en surfaces couvertes, dotée d'une piste de 2400 mètres de longueur sur 46 mètres de large, la B.A. 105 offre une capacité d'accueil considérable. Les Unités qui s'y sont installées depuis le 1^{er} novembre 1967, bénéficient dans des locaux remis en état, de très bonnes conditions de vie et de travail.

La Base Aérienne 105 est la Base support :

- de la 64^{ème} Escadre de Transport (ET 1/64 et ET 2/64).
- du G.A.M. 56 (Groupe Aérien Mixte).
- du G.E. 306 (Groupement Ecole) qui forme des Officiers de réserve, des Officiers Techniciens, et certaines catégories de Sous-Officiers du service général.
- de l'E.R.T.A. 20/352 (Escadron Régional de Transport Automobile), dont l'emploi est assuré par la 2^{ème} R.A. (Transports et Ecole de Conduite).
- d'un C.B.A. (Commissariat des Bases de l'Air) et d'un E.R.C.A. (Etablissement Régional du Commissariat de l'Air).
- d'un C.I.M. (Centre d'Instruction Militaire) pour 250 Jeunes Recrues.

Ces différentes missions ne peuvent être assumées sans le concours d'Organismes dits "MOYENS" (MOYENS OPERATIONNELS, GENERAUX, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, et SERVICE DE SANTE).

LA 64EME ESCADRE DE TRANSPORT

La 64EME ESCADRE DE TRANSPORT, installée à EVREUX depuis le 1er novembre 1967 est formée de deux escadrons aux vocations assez différentes.

L'ESCADRON DE TRANSPORT BEARN

L'ET 1/64 "BEARN", héritier de deux escadrilles d'observation, est une unité de transport classique, équipée de NORD 2501. Cet Escadron aux glorieuses traditions s'est particulièrement distingué en INDOCHINE de 1945 à 1956, ce qui lui vaut de porter la Fourragère aux couleurs de la LEGION D'HONNEUR.



L'ESCADRON DE TRANSPORT MAINE

L'ET 2/64 "MAINE" est une Unité originale au sein du transport aérien militaire, car il met en oeuvre des DOUGLAS DC.6 selon les normes des compagnies civiles, et pour ce faire fait appel à un service particulier à la 64ème E.T., le Service Armement Hôtelier (S.A.H.) et à un type de personnel, les mécaniciens "SECURITE CABINE" correspondant à la spécialité "Steward" de l'aviation civile.

La 64ème E.T. est de plus chargée d'organiser les stages de transformation du personnel navigant sur quadrimoteur, et les stages du personnel de cabine, au profit de l'ensemble du transport aérien militaire.

Tandis que les missions de l'Escadron 1/64 "BEARN" se limitent surtout à la métropole; à la rigueur à l'EUROPE (BERLIN par exemple), les principales escales des D.C.6 sont :

- DJIBOUTI - TANANARIVE - FORT-LAMY -
DAKAR - POINTE A PITRE

Les NORD 2501 de l'ET 1/64 "BEARN" sont entretenus au 1er échelon par l'Unité et révisés à REIMS. Les D.C.6. de l'ET 2/64 "MAINE" sont entretenus par une équipe mixte (civils et militaires) sous la responsabilité de l'U.T.A., les révisions majeures étant effectuées au BOURGET.



LE GROUPEMENT ECOLE 306

Le Groupement Ecole 306 est composé de trois Escadrons :

ESCADRON DES ELEVES OFFICIERS DE RESERVE :

(E.E.O.R.)

Escadron chargé d'instruire: les Elèves des Grandes Ecoles soumises au régime de l'Instruction Militaire Obligatoire (IMO), les volontaires suivant la Préparation Militaire Supérieure (PMS) , et les Elèves Officiers de Réserve du Contingent (EOR).



ESCADRON DE FORMATION DES OFFICIERS D'ACTIVE :

(E.F.O.A.)

Escadron chargé de former des Elèves Officiers Techniciens, ou issus du Rang.



ESCADRON D'INSTRUCTION DU SERVICE GENERAL :

(E.I.S.G.)

Escadron qui instruit les Sous-Officiers du Service Général (Secrétaires, comptables, cuisiniers, commis aux vivres), ainsi que les Elèves Sous-Officiers des mêmes spécialités.



En 1970, plus de 200 Officiers d'Active, 900 futurs Officiers de réserve et plus de 800 jeunes Elèves Sous-Officiers secrétaires, comptables et commis aux vivres auront été formés au G.E., tandis que 1000 Sous-Officiers ont suivi un stage de perfectionnement. Ceci assure un effectif moyen d'élèves de 450 à 500 avec des pointes à 600.

Le G.E. possède une bibliothèque autonome où, outre les documents d'instruction, vous pouvez consulter journaux et revues spécialisées.

LES COMMANDANTS DE LA BASE AERIENNE 105



- Colonel B O U R G U I G N A T
Novembre 1967 - Septembre 1969

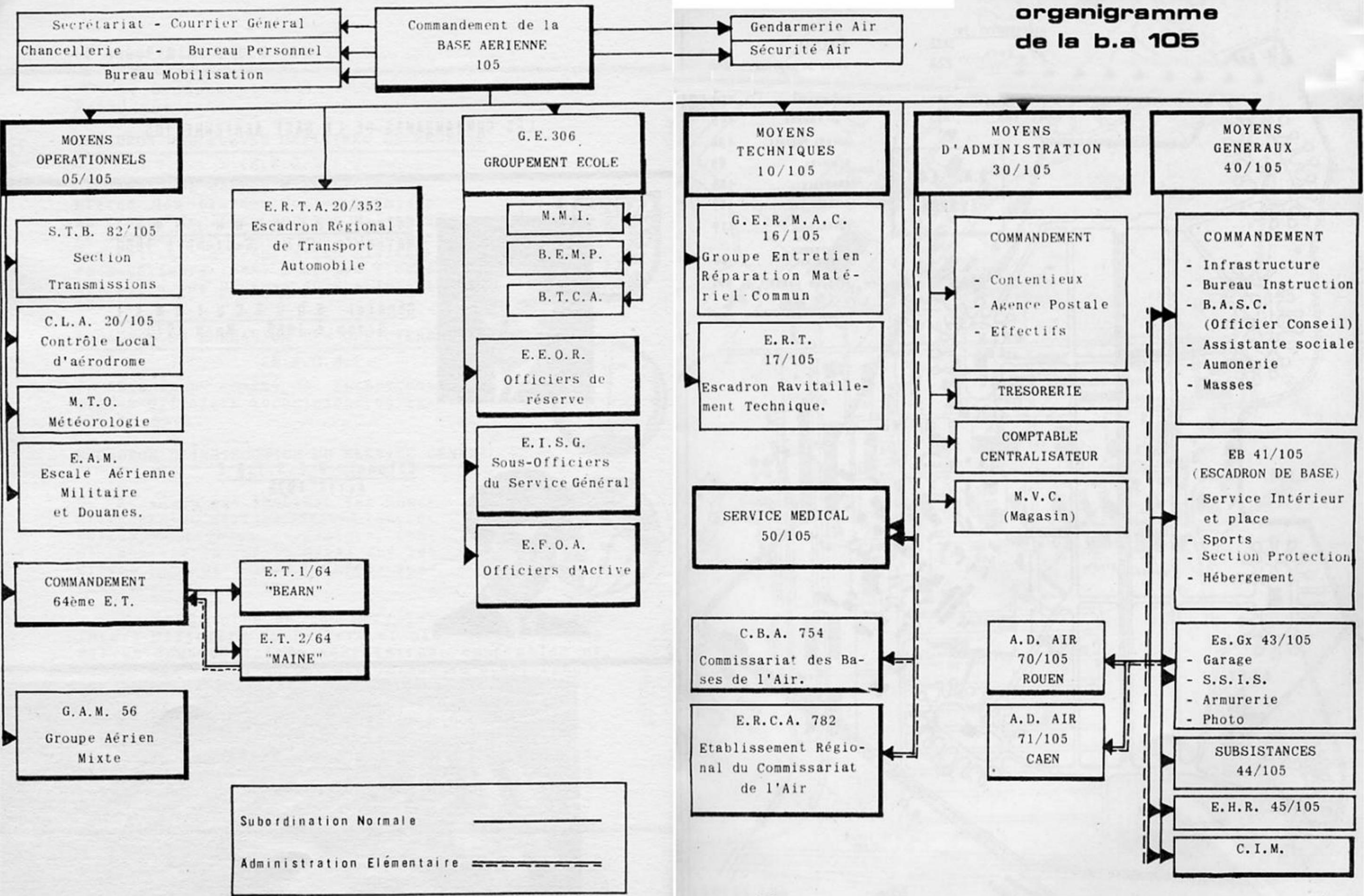
- Général B O U R G U I G N A T
Octobre 1969 - Mars 1970



- Colonel P E S T R E
Avril 1970



organigramme de la b.a 105



HEBERGEMENT TROUPE

MT - ERTA	223
MGX	182
MA - MO	184
GE - EHR	213

SERVICES

SALLE DE SERVICE	210
GENDARMERIE	221
INFIRMERIE	121
et ANNEXE	143
AGENCE POSTALE	186
GYMNASE	89
CHAPELLE	139
CINEMA	189
FOYER	219
ASSISTANTE SOCIALE	186
OFFICER CONSEIL	451

GAM 56

B.A. 105
EVREUX

ERTA
ESCALE

ZONE
VIE

C.I.M.

64.ET

Marguerite
III

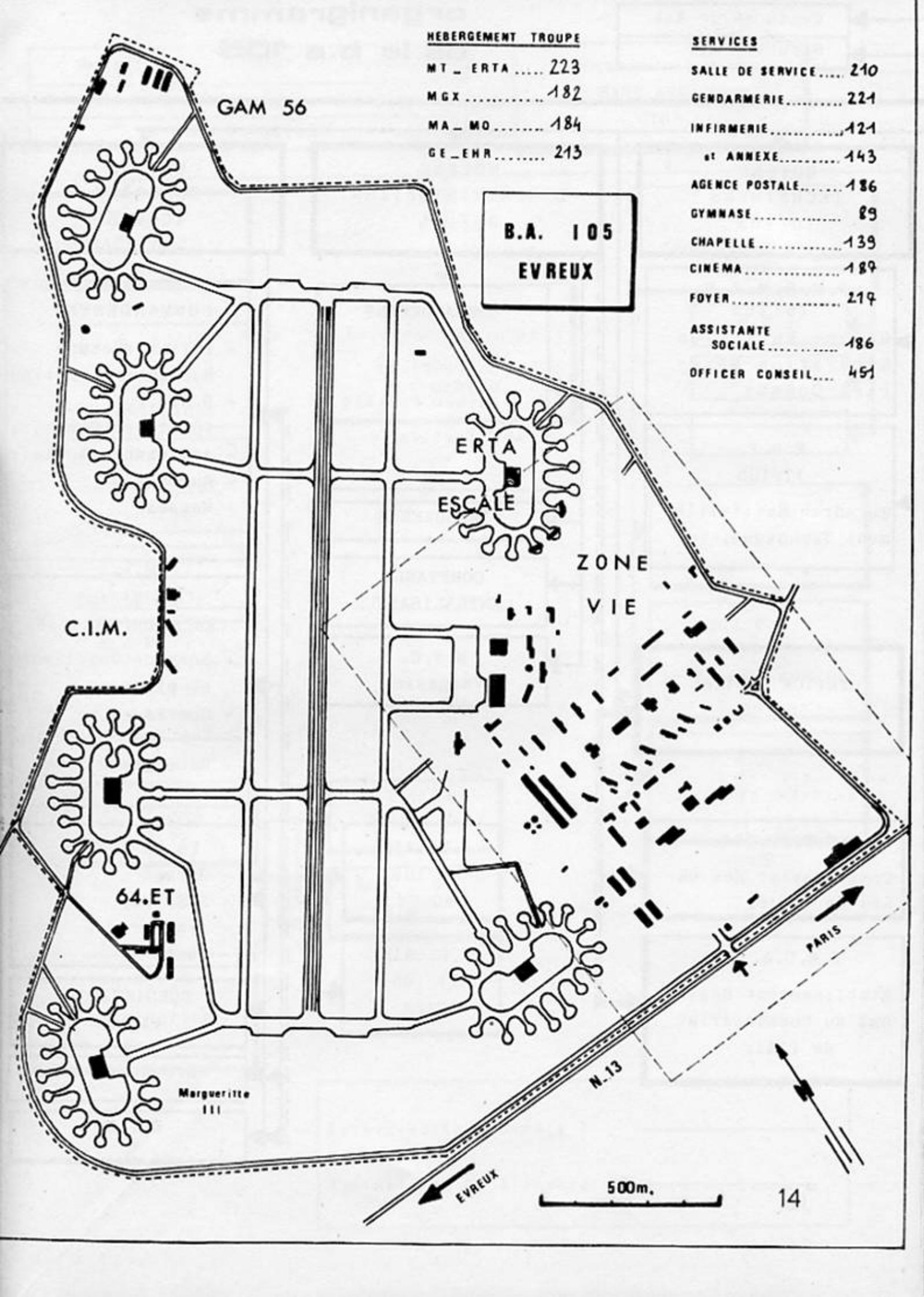
PARIS

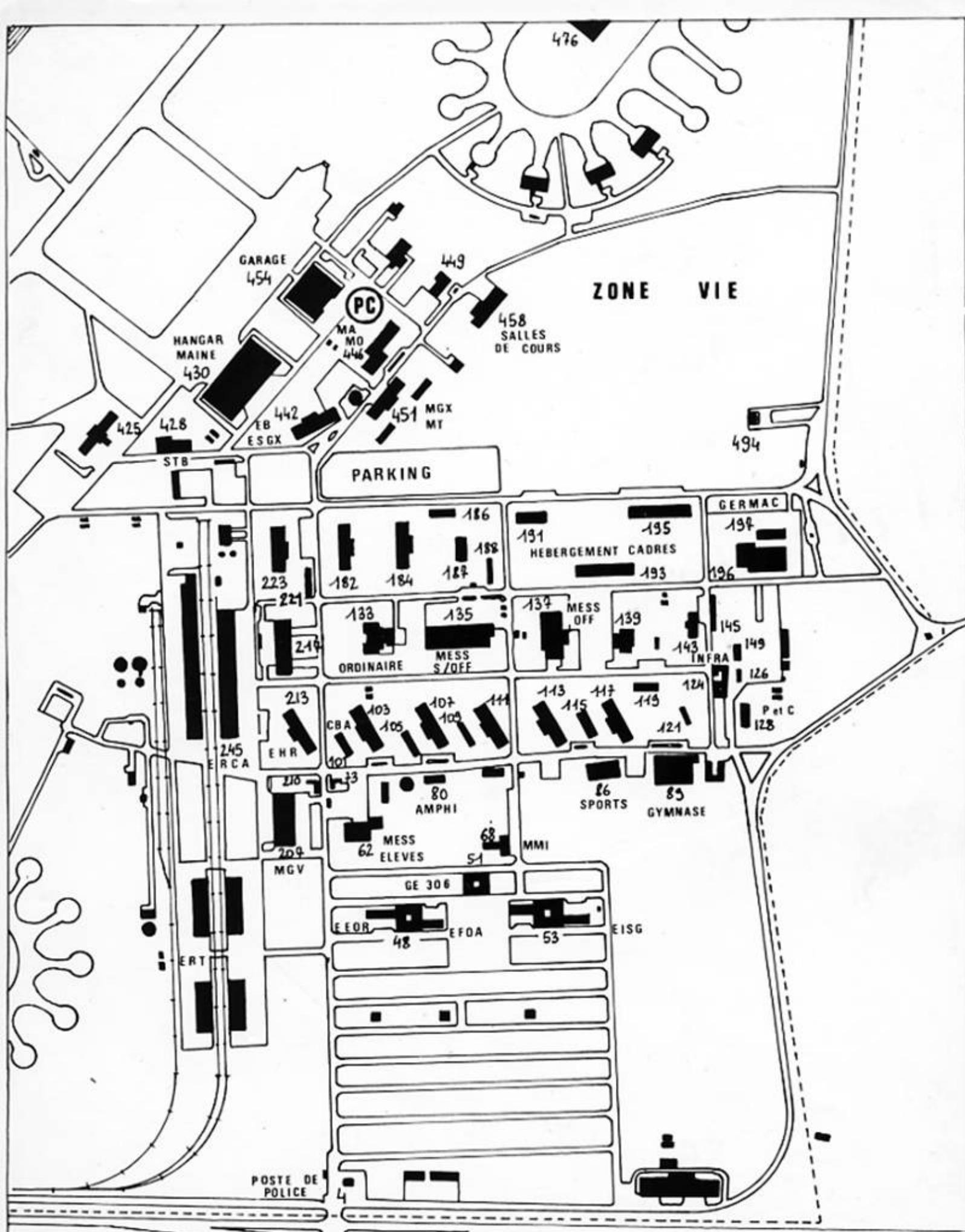
N-13

EVREUX

500m.

14





EVREUX 7 Km

500 m

PARIS 94 Km



LA VIE SUR LA BASE

- Les horaires de travail en vigueur à la BA 105 sont les suivants, du lundi au vendredi :

08 h 00 - 17 h 30

(Cependant de nombreux services ont un horaire particulier fonction des permanences à assurer : Substances, Garage, Transmissions etc).

- Les repas sont servis à l'ORDINAIRE TROUPE (Bât 133) aux heures suivantes :

- Petit déjeuner : 06 h 30 - 08 h 00
- Déjeuner : 11 h 45 - 13 h 00
- Dîner : 17 h 30 - 18 h 15

(Le port de la veste de treillis est obligatoire).

- LE SERVICE INTERIEUR sur la BA 105 est assuré à la Salle de Service (Tél: 73-91), dans les différentes unités, et au Poste de Police par :

- Le CAPITAINE DE SEMAINE : chargé de veiller au fonctionnement des services généraux communs.

- l'OFFICIER DE GARDE : qui est présent pendant 24 h. sur la base, et qui est responsable particulièrement de la discipline générale.

- L'ADJUDANT DE SEMAINE

- les SERGENTS DE SEMAINE des différentes Unités qui ont la responsabilité en particulier :

- des appels
- du maintien de l'ordre dans les locaux d'hébergement.
- du rapport, de la distribution du courrier...

- Le CHEF DE POSTE (Tél: 73-95) responsable en particulier du contrôle de l'accès sur la Base.

LA GENDARMERIE DE L'AIR



- Implantée BATIMENT 221
(Allée centrale)

- La GENDARMERIE DE L'AIR fait partie intégrante de la Gendarmerie Nationale mais est à la disposition exclusive de l'ARMEE de L'AIR.

- Etant donné le statut particulier du Gendarme il ne saurait être assimilé à un Sous-Officier de grade correspondant. En cas d'interpellation, le terme à employer est "GENDARME" et non "SERGENT".

- PLAINTES :

Un militaire de la base victime d'un méfait a le devoir d'exposer son cas à la Gendarmerie dans les délais les plus brefs.

- UTILISATION D'UN VEHICULE PERSONNEL :

La brigade délivre les autorisations d'accès sur la BASE pour les véhicules privés, sur le vu d'une demande de l'intéressé déposée à sa section d'encadrement. Présenter le contrat d'assurance et les papiers de la voiture. (Les clauses de l'assurance doivent comprendre "trajet-travail" et "incendie").

- CIRCULATION DES PIETONS :

Les piétons doivent emprunter obligatoirement les trottoirs qui leur sont réservés ou à défaut la bordure gauche de la chaussée.

Le "STOP" est interdit dans la zone de vie de la base ainsi que sur la RN 13 à la sortie de la base.

Le port du brassard lumineux au bras droit est obligatoire pour tout déplacement nocturne.



Le SERVICE MEDICAL assure principalement le dépistage des maladies, la surveillance des conditions d'hygiène et de travail, la surveillance médico-physiologique de tous les personnels.

Le Service Médical est divisé comme suit :

- Le BATIMENT 121 (face au gymnase) comprend les salles de consultations et de soins, les services administratifs, la radiologie, le laboratoire d'analyses, la physiothérapie, ainsi que la salle d'urgence.

- Le BATIMENT 143 (face au hangar GERMAC) comporte les chambres d'hospitalisation (2 ou 3 lits), la pharmacie et le cabinet dentaire.

HORAIRES :

- CONSULTATIONS ORDINAIRES : Tous les matins de 08 h 00 à 12 h 00, après s'être fait inscrire comme consultant auprès de son sergent de semaine.

- APTITUDES : les mardi et jeudi matin, sur rendez-vous pris par les S.E. de chaque unité.

- CABINET DENTAIRE : Tous les mardi, mercredi et jeudi sur rendez-vous (Tél: 63-85).

- URGENCES -

24 HEURES SUR 24 HEURES

TEL : 63.86

LE SERVICE DES SPORTS

I - ACTIVITES

La plupart des activités sportives habituelles peuvent être pratiquées sur la Base Aérienne 105.

Sports collectifs : Foot-Ball - Hand-Ball - Volley-Ball - Basket-Ball - (Au sein des équipes représentant la Base ou des équipes d'Unité).

Sports individuels :

- JUDO : (Section affiliée à la FFJDA fonctionnant Bâtiment 86).
- TENNIS DE TABLE (Bâtiment 86).
- ESCRIME (Bâtiment 86)
- NATATION (Piscine municipale d'EVREUX les lundi, mercredi et vendredi de 07 h 15 à 08 h 15).
- TENNIS (Court couvert Bât 89 et 2 courts de plein air).

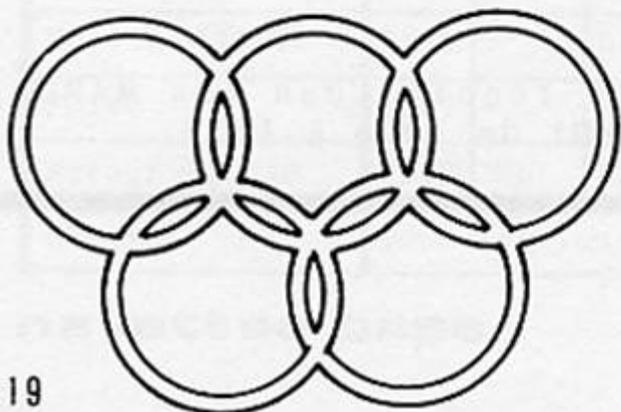
TOUS RENSEIGNEMENTS AU SERVICE DES SPORTS
BAT 86 - TELEPHONE 73-71

II - UTILISATION DU GYMNASE - BATIMENT 89

Il existe un planning d'utilisation du gymnase pendant les heures de travail. En dehors de ces dernières ainsi que le samedi et le dimanche, les installations sont à la disposition de tous, permettant toutes les activités (Jeux collectifs, culture physique etc..).

III - PRATIQUE DU SPORT DANS UN CLUB CIVIL

La pratique du sport à l'extérieur de la base est possible avec l'autorisation du Commandant de la base. Le Service des Sports constituera votre dossier.





AUMONERIES - (TEL: 73-22)

AUMONERIE CATHOLIQUE

- Messe tous les dimanches à 11 heures à la chapelle de la Base.

- Mr l'Aumônier assure une permanence tous les jours pendant les heures de service.

- Réunion du Groupe "AMITIE" tous les LUNDI 19 h 30.

AUMONERIE PROTESTANTE ET ISRAELITE

- Renseignements à l'Aumonerie Catholique.

ASSISTANTE SOCIALE DES ARMEES (TEL : 73.20)

Le rôle de l'ASSISTANTE SOCIALE des armées auprès des appelés est multiple :

- INFORMATION sur les moyens d'aide existants :
 - a) Prestations diverses, allocation militaire, aide à l'enfance, prestations familiales...
 - b) Mutations, libérations anticipées
- AIDE dans les démarches à suivre.
- AIDE FINANCIERE aux appelés et à leur famille.
- AIDE PSYCHOLOGIQUE

Le Bureau de l'ASSISTANTE SOCIALE se trouve bâtiment 186 - Aile OUEST - (Bâtiment de l'Agence Postale).

L'Assistante Sociale reçoit tous les MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI de 10 h à 12 h.

navettes ville

Départ garage	1h10	8h10	8h40	11h15	13h30	17h10	17h27	18h30	20h40	23h35
Mess S/Officiers				11h17	13h32	17h12		18h32	20h42	23h37
Parking M.G.V.	1h15	8h15	8h45	11h20	13h35	17h15	17h30	18h35	20h45	23h40
Poste de Police					13h37	17h17		18h37	20h47	23h42
Gare S.N.C.F.	1h30	8h30	9h	11h35	13h55	17h32	17h45	18h50	21h30	0h
Café "le Lisieux"					13h57	17h35		18h55	21h35	0h05
Poste de Police	1h55	8h55	9h25	11h50	14h10	17h50	18h	19h10	21h40	0h20
Parking M.G.V.	1h57	8h57	9h27	11h52	14h12	17h52	18h02	19h12	21h42	0h22
Mess S/Officiers	1h59	8h59	9h29	11h54	14h14	17h54	18h04	19h14	21h44	0h24
Retour garage	2h	9h	9h30	11h55	14h15	17h55	18h05	19h15	21h45	0h25
LEGENDE	IV	IV	IV	VI	II	II	V	I	I-II	III

I : Jours ouvrables - II: Jours fériés, samedis, dimanches -
 III : Tous les jours sauf lundis et mercredis - IV : lundis seulement
 V : vendredis seulement - VII : samedis seulement.

Départ garage	6h40	7h30	11h05	12h15	13h15	13h50	18h30	20h15
Mess S/officiers		7h32		12h17	13h17	13h52		20h17
Foyer		7h34		12h18	13h20	13h55		20h20
Bâtiment 318	6h50	7h45	11h15	12h28	13h30	14h05	18h40	20h30
Hangar BEARN			11h17	12h30	13h32	14h07		
C.I.M.	6h55	7h50	11h20	12h33	13h35	14h10	18h45	20h35
Mess S/officiers	7h05		11h30	12h43			18h55	
Foyer	7h07		11h32	12h45			18h57	
Retour garage	7h10	8h	11h35	12h48	13h45	14h20	19h	20h45
LEGENDE	Tous les jours.							

navettes base

L'AGENCE POSTALE



- Implantée BATIMENT 186 - Aile EST.

- Toutes les opérations postales peuvent y être effectuées,

- Téléphones et télégrammes.
- Mandats ordinaires et télégraphiques.
- Compte - Chèques Postaux
- Envois recommandés.

ainsi que les opérations de CAISSE D'EPARGNE.

- Levées des boîtes à lettres :

- semaine : 07 h 30 et 15 h 00.
- samedi : 07 h 30

- Votre adresse : Grade - Nom
MOYENS - Service
BA 105
27 EVREUX - AIR

HORAIRES :

	SEMAINE	SAMEDI	DIMANCHE
OPERATIONS TELEPHONIQUES	8h - 12h 13h - 17h 18h - 20h	8h - 11h 13h - 18h 19h - 20h	8h - 11h 13h - 18h 19h - 20h
TELEGRAMMES	8h - 12h 13h - 16h30	8h - 11h	
AUTRES OPERATIONS	11h - 12h 13h30 - 16h30	9h - 11h	

LE FOYER DES HOMMES DU RANG



- Implanté BATIMENT 213 (face à l'Ordinaire Troupe).

- <u>HORAIRE</u>	Semaine	09 h 00 - 09 h 30
		12 h 00 - 13 h 30
		16 h 00 - 17 h 30 (S/OFF)
		17 h 30 - 21 h 00
	Dimanche	10 h 00 - 21 h 00

- ACTIVITES :

- BAR ET BIMBELOTERIE : (Disques, cartes postales, articles de toilette, papeterie, cadeaux souvenirs, articles de fumeurs, gadgets, etc...).

- SALLE DE JEUX : (Juke-Box, Baby-Foot, Billards électriques, Billards Français, Bowling).

- TELEVISION : (Couleur et Noir et Blanc).

- PANNEAUX D'INFORMATION

- SALON DE COIFFURE :

- Tous les jours : 08h00 - 12h00
13h30 - 17h30

- Coupe gratuite

- Se faire délivrer un bon de coiffure suivant l'heure réservée à son service par sa section d'encadrement

LA BIBLIOTHEQUE ET SA SALLE DE LECTURE



- Située dans le même bâtiment que le Foyer.
- Elle est ouverte tous les jours,
(12h30 - 13h30 et 18h30 - 19h30)
- et vous propose 3000 volumes de tous genres dont le prêt est gratuit. TEL : 74.45

VOL A VOILE - PARACHUTISME - TIR



Les Militaires de tous grades peuvent pratiquer ces activités sportives particulières. Il suffit pour cela d'être apte médicalement et de recevoir l'autorisation du Commandant de base.

VOL A VOILE

La Section a une double activité :

- Section Militaire de Vol à Voile (SMVV), qui permet de pratiquer ce sport au sein d'un Club Civil à ROUEN - BOSS tous les jours y compris le Weeck-End (sauf le mardi).

- Section Militaire Autonome (SMAVV), qui permet la pratique du Vol à Voile sur la base après le service et le weeck-end.

RENSEIGNEMENTS : Section de Liaisons Aériennes
TEL : 62.34 ou 62.35

PARACHUTISME

La Section Militaire de Parachutisme Sportif permet, après un entraînement au sol, de pratiquer régulièrement ce sport. L'entraînement se déroule sur la Marguerite III. tous les jours après 17h30 et les LUNDI (10h à 12h) et MERCREDI (14h à 17h).

RENSEIGNEMENTS

LT CHIALE : E.E.O.R. (Tél : 72.61 ou 72.57)
SGC GUERIN : E.T. 1/64 (Tél : 64.51)

T I R

Le Club de Tir permet pendant et en dehors des heures de service :

- le tir au pistolet et carabine 4 1/2
- le tir au pistolet et carabine 5 1/2
- le Ball-Trap
- le tir à l'arc

RENSEIGNEMENTS

LT CHIALE : E.E.O.R. (Tél: 72.61 ou 72.57)



- Si vous êtes victime, où que ce soit, d'un accident mettant en cause un tiers (accident de la circulation, rixe ou bagarre, etc...) vous devez adresser à votre Commandant d'Unité un compte-rendu des faits, et ce dès que votre état de santé le permet.

- Si vous êtes blessé:

- au cours ou à l'occasion du service,
- sur le trajet aller ou retour de votre unité au lieu de votre permission ou convalescence,
- pendant les heures de quartier libre à l'intérieur de la garnison,

vous pouvez bénéficier d'une pension d'invalidité.

(A noter que cette faculté est supprimée si vous vous trouvez dans une position d'absence irrégulière).

Dans les cas énumérés ci-dessus, (y compris les positions d'absence irrégulière) vous pouvez engager une action en justice contre le tiers responsable en vue d'obtenir réparation.

- Si vous êtes malade au cours d'une permission, vous devez:

- avertir la garnison, la gendarmerie ou la Mairie du lieu de votre permission.
- prévenir par télégramme votre commandant d'unité (en précisant les mesures prises).

- Vous êtes entièrement pris en charge médicalement par l'Armée. Les dépenses effectuées volontairement dans le secteur civil ne sauraient être remboursées par l'Armée ou la Sécurité Sociale.

PRESTATIONS VERSEES AUX MILITAIRES MARIES OU SOUTIEN DE FAMILLE.

- PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES

Ces prestations, qui sont versées aux familles justifiant de ressources insuffisantes, sont à demander au Bureau d'Aide Sociale de la MAIRIE DE RESIDENCE.

- 1) Allocation militaire : Allocation mensuelle.
- 2) Aide Sociale à l'Enfance : Allocation mensuelle versée pour chacun des enfants à charge.
- 3) Aide Médicale :
 - pour les non assurés sociaux.
 - pour les assurés sociaux lorsque les frais restant à la charge de la famille sont importants.

- PRESTATIONS OBLIGATOIRES (Pour les appelés mariés).

1) Prestations familiales : Allocations prénatales, de maternité, de salaire unique, familiales et de logement, qui sont à demander à la Caisse d'Allocations Familiales de la résidence en joignant un certificat de présence au corps.

2) Prestations servies par la Caisse de Sécurité Sociale : l'épouse de l'appelé et ses enfants continuent à bénéficier des prestations de la Caisse de Sécurité Sociale après l'incorporation du militaire. Il suffit de joindre au dossier de remboursement, un certificat de présence au corps de moins de trois mois.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

S'ADRESSER A L'ASSISTANTE SOCIALE

TEL : 73.20

PERMISSIONS

QUARTIER LIBRE

- Tous les soirs après le dîner, jusqu'à l'appel du soir à 21 h 45.

- Le samedi et le dimanche entre l'appel du matin à 06 h 30 et l'appel du soir, sauf pour les hommes du rang désignés pour l'Instruction Militaire ou qui ont un service à assurer.

AUTORISATIONS D'ABSENCE

- Elles sont visées par le Chef de Service, déposées à la Section d'Encadrement en temps utile et signées par le Commandant d'Unité.

- Permissions de matinée, d'après - midi ou de journée, pour des raisons exceptionnelles.

- Permissions de Spectacle (17 h 30 à 1 h) ou de nuit (17 h 30 à 07 h 30) accordées suivant les nécessités du service.

PERMISSIONS DE COURTE DUREE (P.C.D.)

- La P.C.D. est le plus souvent une permission de 36 heures accordée pour le week-end.

- Suivant les cas, la P.C.D. peut être réduite à 24 h ou prolongée à 48 h, ou encore être délivrée en semaine.

- Elle est accordée par le Commandant d'Unité suivant les nécessités du service.

- Sa demande se fait sur un cahier particulier à chaque unité.

PERMISSIONS DE LONGUE DUREE (P.L.D.)

Permissions Normales

- 12 jours ouvrables, (ou un jour par mois de service pour les appelés bénéficiant d'une libération anticipée).

- 5 jours, dits de "bon soldat", accordés en fonction de la manière de servir.

- 8 jours pour les titulaires du brevet de préparation militaire.

- 2 ou 4 jours pour les titulaires du brevet sportif.

- 1 ou 2 jours dits de "délai de route" pour un trajet aller - retour de plus de 500 ou 1000 km. à prendre une seule fois pendant le service.

- 2 jours pour la participation au challenge du nombre de natation.

Permissions exceptionnelles (pour évènement familial).

- 10 jours pour la naissance d'un enfant.

- 4 jours pour le mariage d'un militaire ou d'un proche.

- 4 jours en cas de décès d'un proche, ou de maladie grave.

Permissions spéciales

- Les agriculteurs remplissant certaines conditions peuvent bénéficier de 15 jours de permission agricole pendant l'été.

- Le Commandant de Base peut accorder à titre de récompense, des permissions individuelles de caractère exceptionnel, dans les limites de huit jours par an : Art. 71 du Règlement de Discipline Générale.

- Le Commandant de Base peut accorder une autorisation provisoire de loger en ville aux hommes du rang qui lui en font la demande pour des raisons particulières.

MODALITES

- Les demandes de P.L.D. doivent être déposées à la Section d'Encadrement 10 jours à l'avance.

- Les dimanches et jours fériés ne sont décomptés que pour les 12 jours dits de droit.

RENSEIGNEMENTS POUR LES PERMISSIONS

A LA SECTION D'ENCADREMENT

DE CHAQUE UNITE ELEMENTAIRE

PUNITIONS

Les différentes punitions qui pourraient vous être infligées si vous veniez à enfreindre les règlements militaires sont les suivantes :

AVERTISSEMENT

- L'avertissement sanctionne une faute sans gravité (ex : retard à l'exécution d'un ordre).

- Il est infligé verbalement, et n'est pas mentionné sur les pièces matricules.

CONSIGNE

- Les tours de consigne sanctionnent une faute assez grave ou des fautes légères mais répétées. (ex : tenue négligée en ville).

- Les autorisations d'absence et les permissions sont supprimées pendant la durée de la punition, sauf celles déjà accordées.

- La privation d'une journée entière de sortie, dimanche par exemple, équivaut à 3 tours de consigne.

ARRETS SIMPLES

- Les arrêts simples (60 jours au maximum) sanctionnent une faute grave (ex : absence de 1 à 6 jours).

- Le puni effectue son service dans des conditions normales, mais les salles de distractions lui sont interdites. Il passe la nuit dans un local spécial à la salle de service.

ARRETS DE RIGUEUR

- Les arrêts de rigueur (60 jours au maximum) sanctionnent des fautes très graves (ex : détérioration volontaire de matériel).

- Le puni est soumis à un régime spécial de privation de liberté dans un local approprié d'où il ne peut sortir qu'une heure par jour.

Les fautes exceptionnelles entraînent des sanctions particulières : unités spéciales, prison.

Pour certains cas, un sursis peut être accordé pour les punitions de consignes et d'arrêts.

LE BUREAU D'ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES (BASC)

BATIMENT 451 - MGx
TEL : 73.12 et 73.13

L'OFFICIER CONSEIL et des Hommes du Rang de la base qui ont reçu une formation spéciale - stage F.P.A. (Formation Professionnelle des Adultes) ou stage C.I.F.A. (Centre Inter-Armées de Formation d'Animateurs), groupés au B.A.S.C. ont la charge d'animer :

- Le BUREAU DE PROMOTION SOCIALE
- Les CLUBS DE LOISIRS
- Les Manifestations diverses relevant du domaine de l'Action Sociale.

I - LA PROMOTION SOCIALE

De nombreuses possibilités sont offertes à ceux qui veulent bien consentir l'effort nécessaire. Il suffit pour cela de se présenter à l'OFFICIER CONSEIL qui donnera tous les renseignements utiles.

LES COURS C.E.P.

Organisés en vue du passage du Certificat d'Etudes pour Adultes, les cours sont assurés par des volontaires (Instituteurs ou autres). Ils ont lieu le soir après le travail dans une salle réservée à cet effet au Bâtiment 458. Une demi-journée par semaine peut être dégagée pour ceux qui suivent ces cours.

COURS PAR CORRESPONDANCE DU C.N.T.E. et C.R.D.P.

L'Armée prendra à sa charge votre inscription au Centre National de Télé-Enseignement (C.N.T.E.) ou dans un Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.) où vous pourrez suivre n'importe quelle année scolaire (du Certificat d'Etudes au CAPES) ou préparer un concours de l'Administration.

COURS PAR CORRESPONDANCE DIVERS.

Une aide financière (200 frs maximum) pourra vous être apportée en cas d'inscription de votre part à un cours par correspondance digne d'intérêt.

COURS DU SOIR

Vous pouvez vous inscrire aux cours du soir qui sont dispensés en ville par divers organismes, et en particulier aux cours du Conservatoire National des Arts et Métiers (C.N.A.M.).

COURS PARTICULIERS

Il est possible de mettre en rapport, ceux qui désireraient recevoir des cours particuliers, avec des camarades volontaires pour donner bénévolement ces cours.

INSCRIPTIONS F.P.A.

Le BASC est à même de vous fournir tous les renseignements sur les Centres de Formation Professionnelle des Adultes (Stages du 1er et du 2ème degré, et Perfectionnement). Si vous vous faites inscrire auprès de votre Officier Conseil vous bénéficierez d'une priorité d'entrée en stage à l'issue de votre service national.

Nota : Possibilité de bourses d'attente, et d'aide financière aux jeunes agriculteurs se reconvertisant.

OFFRES D'EMPLOI

Le B.A.S.C. reçoit périodiquement des offres d'emploi et des avis de concours. Lisez les panneaux d'affichage ou venez vous renseigner.

DOCUMENTATION

De nombreux documents de Promotion Sociale peuvent être consultés (Fiches du BUS en particulier). Une bibliothèque scolaire est à votre disposition. Les ouvrages utiles à vos études peuvent vous être fournis.

LE CLUB AGRICOLE

Le Club Agricole est placé sous la responsabilité d'un animateur qui a reçu une formation toute particulière. Il s'adresse aux militaires issus d'une profession touchant à l'agriculture, et qui veulent garder le contact.

Ses activités sont les suivantes :

- Visite d'établissements agricoles,
- Conférences, visites d'expositions,
- Discussion sur des thèmes variés,
- Documentation sur la promotion rurale, etc..



II - LES CLUBS DE LOISIRS

Des Clubs de Loisirs existent déjà sur la Base, et en particulier, le Club DECORATION, PEINTURE, ARTS MANUELS, le Club LECTURE, le Club PHILATELIE, le Club MUSIQUE etc.. D'autres vont être créés prochainement, AEROMODELISME, PHOTO, THEATRE etc...

Si vous avez une expérience de l'animation des loisirs, si vous avez fréquenté des Maisons ou des Clubs de Jeunes, ou si tout simplement vous ne voulez pas perdre votre temps pendant vos heures de détente, apportez votre concours aux animateurs du B.A.S.C.

Les Clubs de Loisirs ne manquent pas de moyens, mais du dynamisme et d'une participation suivie des membres. Toutes les suggestions seront entendues et toutes les initiatives en ce domaine encouragées.

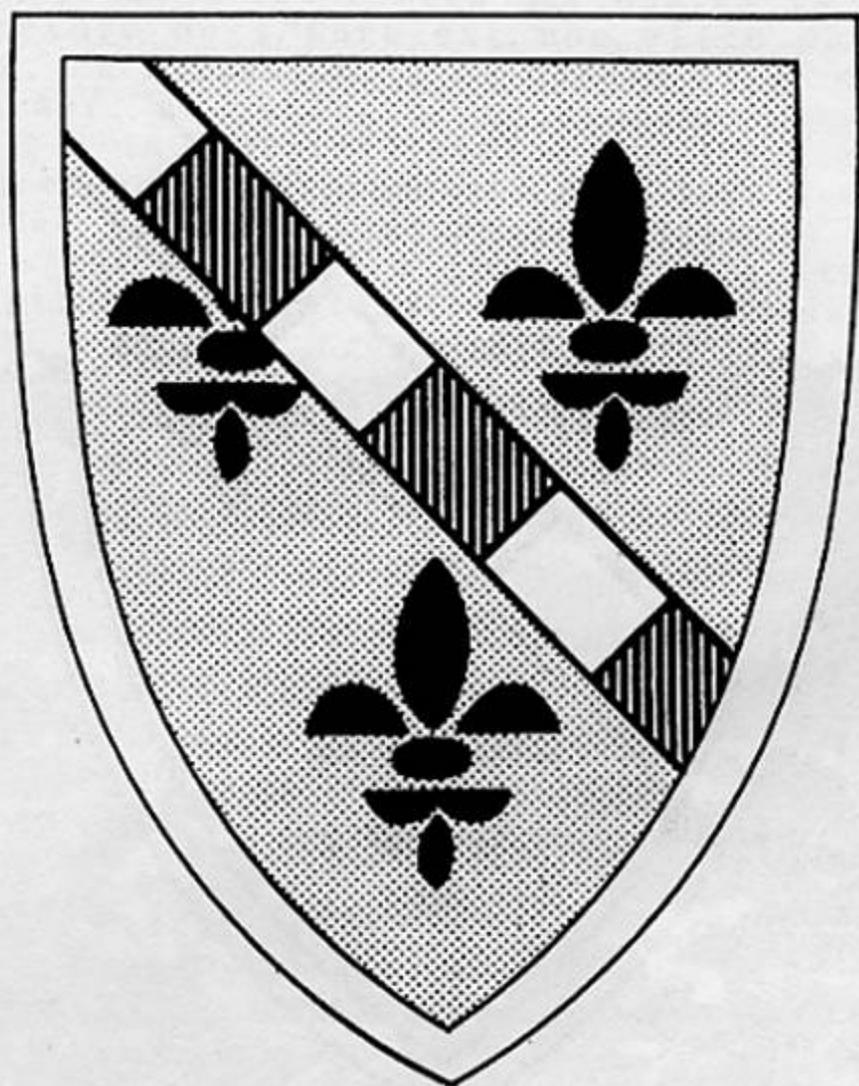
**VOUS AVEZ UN PROBLEME DE PROMOTION SOCIALE
OU D'ORIENTATION !**

VOUS VOULEZ VOUS DISTRAIRE SUR LA BASE !

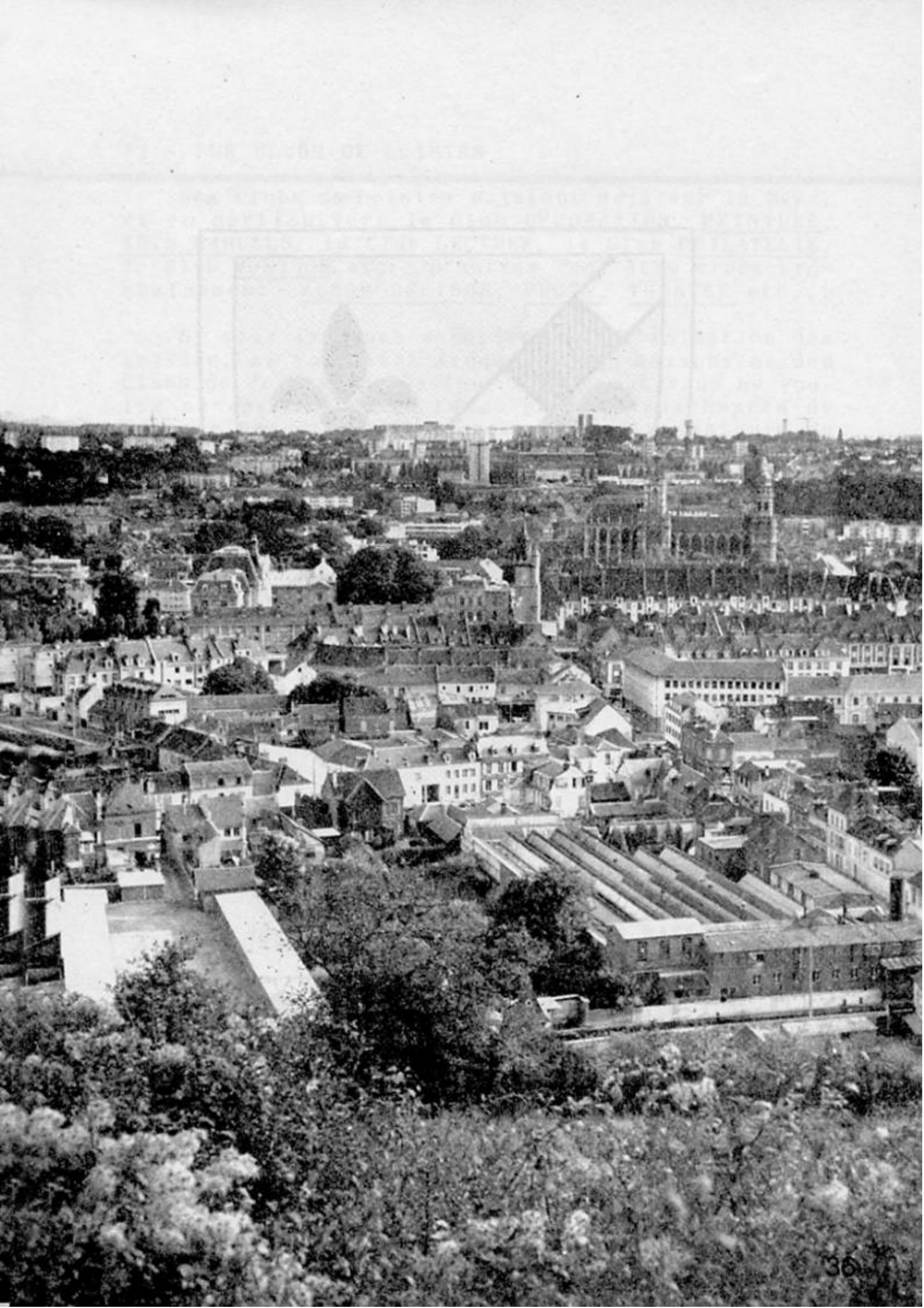
**Etes vous sûrs que votre OFFICIER CONSEIL et vos
ANIMATEURS ne peuvent pas activement vous aider?**

ADRESSER VOUS AU

B. A. S. C



EVREUX



EVREUX

Au croisement des routes nationales 13 et 154, la préfecture de l'Eure est une ville en pleine expansion. Sa situation, à mi-chemin de la capitale et de la mer, au centre d'une campagne généreuse, se prêtait à la décentralisation des industries parisiennes et aux développements dans tous les domaines. Située jadis au fond de la vallée de l'Iton, la ville s'est étirée et a escaladé les collines qui la bordent. La population, actuellement de 50.000 habitants, s'accroît très rapidement.

Les bombardements de la guerre 1939-1945, qui ont en partie détruit la ville, ont heureusement épargné ses monuments.

Seule, la Cathédrale a été touchée mais elle est en bonne voie de restauration. Elle possède une collection de vitraux du XII^e au XVII^e siècle, du plus haut intérêt.

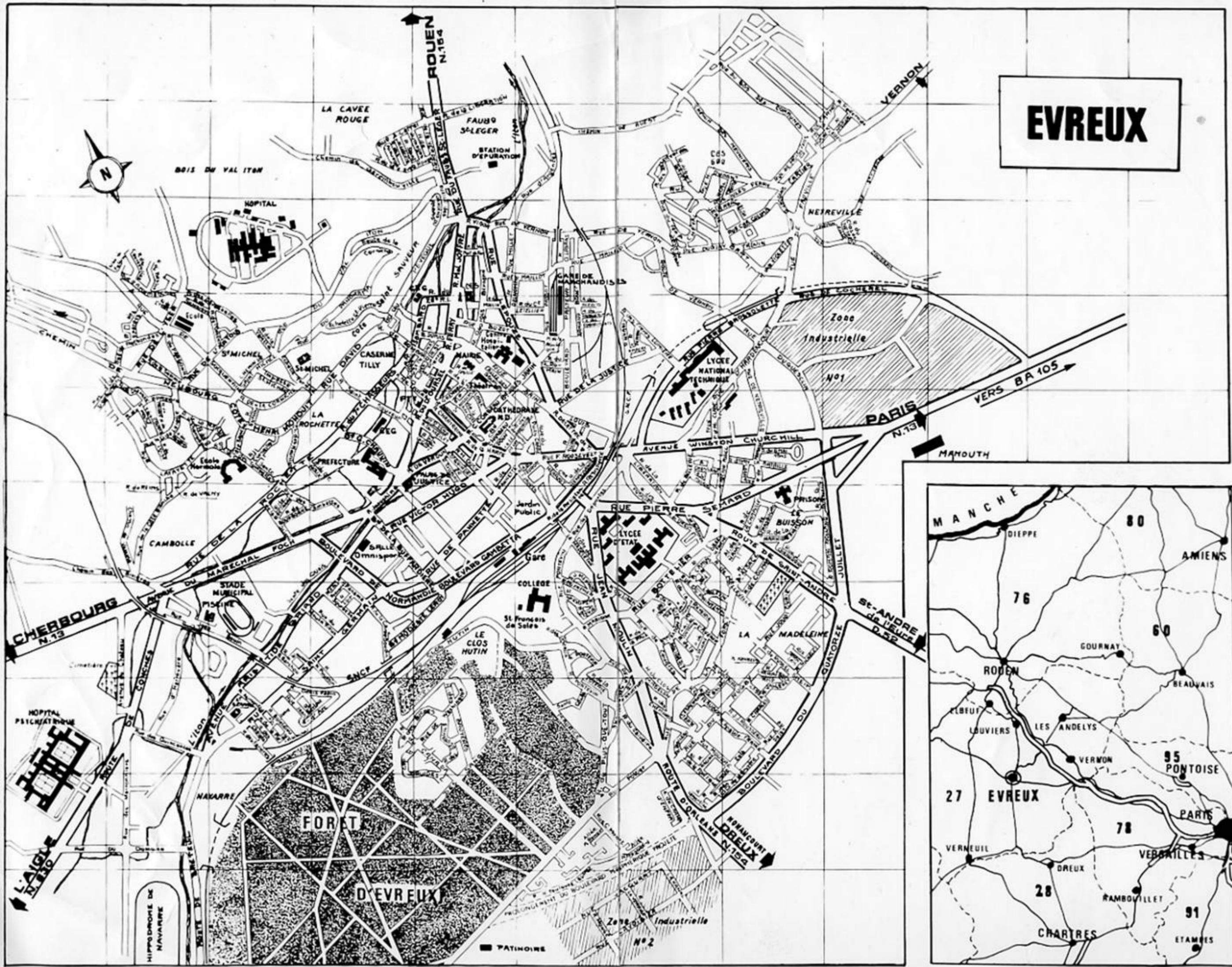
L'Ancien Evêché, construit en 1481, abrite dans ses salles les collections du Musée.

L'église Saint-Taurin, un des plus anciens monuments de Normandie, conserve des restes fort curieux des architectures romane et byzantine.

Le Beffroi, nommé Tour de l'Horloge, est un monument de 44 mètres de hauteur, sobre, élégant et d'une grande hardiesse.

Les jardins et les promenades d'EVREUX contribuent pour une grande part au charme de la ville.

EVREUX



LES DISTRACTIONS A EVREUX

CINEMAS

Studio Normandy Boulevard Jules Janin
Novelty 25 , rue Chartraine
Rex 3 , rue Saint-Pierre
Victor Hugo 51 , rue Victor Hugo

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Avenue Aristide Briand

MUSEE

Ancien Evêché

- Des Rameaux au 1er octobre
Ouvert tous les jours (de 9 h 30 à 12 h 00
(de 14 h 30 à 19 h 00
- Du 1er octobre aux Rameaux
Ouvert sauf le mardi (de 10 h 00 à 12 h 00
(de 14 h 00 à 17 h 00

PATINOIRE

Piste de glace - rue Jacquad, Zone Industrielle N°2
Ouverte tous les jours (de 10 h 00 à 12 h 30
(de 14 h 30 à 18 h 00
(de 20 h 30 à 23 h 00

PISCINES

Piscine d'hiver, Salle Omnisports Av. Aristide Briand

- Du 15 septembre au 30 mai
Ouverte tous les jours (de 15 h 00 à 20 h 30

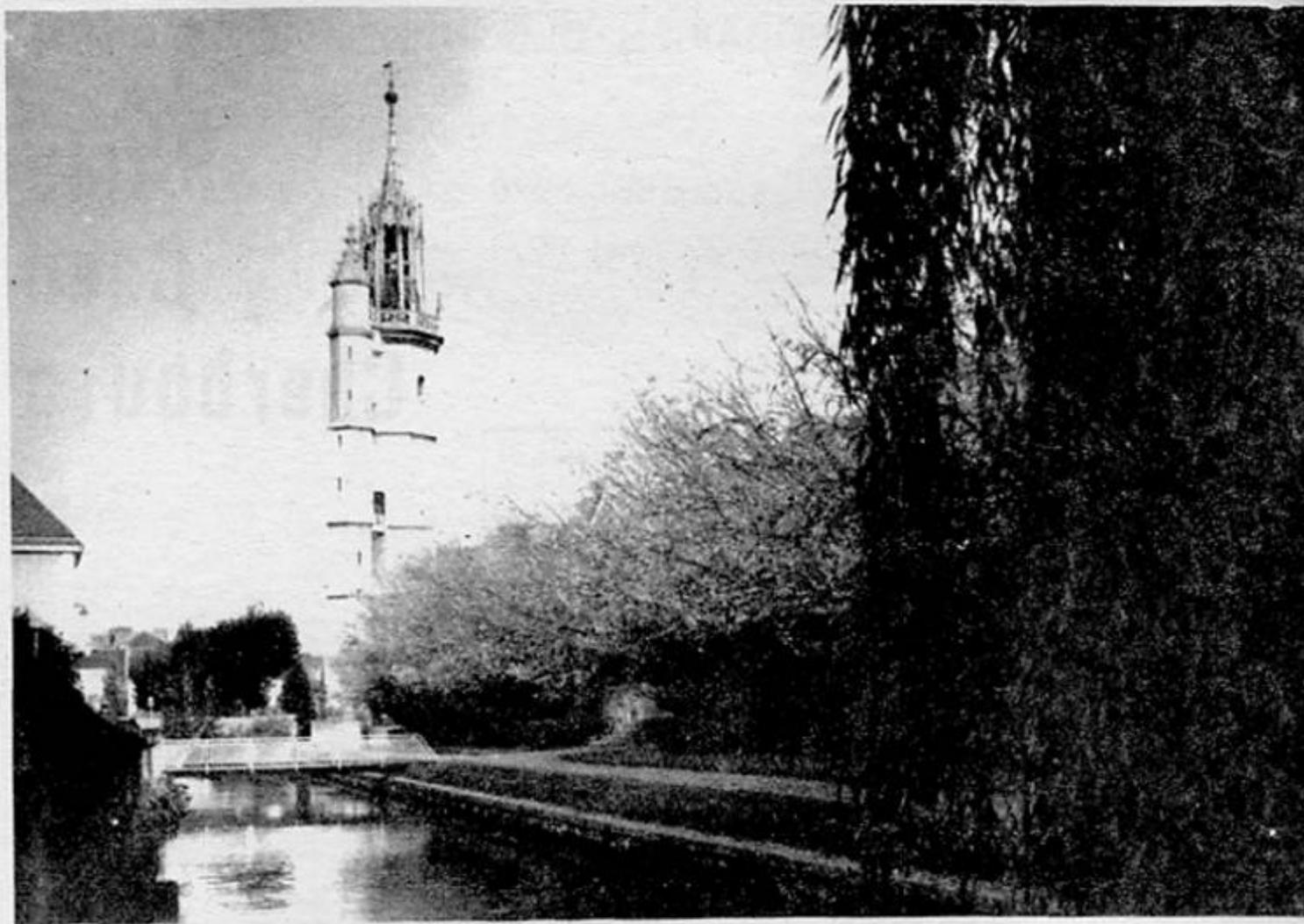
Piscine d'été, Stade Municipal rue Jean Bouin

- Du 1er juin au 15 septembre
Ouverte tous les jours (de 9 h à 13 h 00
(de 13 h 45 à 20 h 00

THEATRE

Théâtre Municipal Place De Gaulle

SYNDICAT D'INITIATIVE 35, rue du Docteur Oursel



Valable du 27 Septembre 1970
au 22 Mai 1971

Paris Caen Cherbourg

	201	203	351	235	237	311	243	217	259	319
	✕	a	!	d	✕	!	✕	✕	!	!
	✕	✕	!	✕	✕	!	✕	✕	!	!
PARIS-ST-LAZARE	D 7	7 16	9 29	11	12	13 31	15	20 30	0 17	0 17
EVREUX	D 7 52	8 8	10 51	11 52	12 52	14 43	15 52	21 22	1 14	1 32
BERNAY	D 8 18	8 34	11 32	12 18		15 25	16 18	21 48	1 47	2 15
LISIEUX	D		11 58	12 35	13 32	15 50	16 35	22 5	2 4	2 45
CAEN	A 8 54	9 10	12 33	12 58	13 55	15 27	16 00	22 28	2 31	3 27
	D 8 57	9 13		13 1		16 33		22 31		3 55
BAYEUX	D			13 17		16 55		22 45		4 21
LISON	D 9 25	9 41		13 31		17 14		22 58		4 45
CARENTAN	D			13 42		17 28		23 10		5
VALOGNES	D			13 57		17 47		23 25		5 20
CHERBOURG	A 9 59	10 15		14 13		18 8		23 41		5 43

✕ voiture restaurant

! vente ambulante

✕ Turbotrain

	230	234	336	206	306	240	210	242	352	354	250	214	314	256
	✕	✕	k	l	l	o	o		✕	†		s	s	
	✕	✕	✕	✕		✕	✕	✕	!	!	✕	✕	✕	✕
CHERBOURG	D			7 20	7 20		11 2					18 14	18 14	
VALOGNES	D			m	n		11 19					18 31	18 35	
CARENTAN	D			m	n		11 34					18 46	18 53	
LISON	D			7 57	8 5							18 57	19 6	
BAYEUX	D			8 12	8 23							19 11	19 25	
CAEN	A 5 30	7 20	7 40	8 27	8 42	10 30	12 7	14 30	14 55	17	17 30	19 27	19 43	21 35
	D 8 30	8 50		8 30	8 50		12 10	14 30	14 55	17	17 30	19 30	19 51	
LISIEUX	D 5 54	7 45	8 4	8 54	9 24	10 54	12 34	14 54	16	17 55		19 54	20 26	
BERNAY	D 6 11			8 11	9 49		12 52		16 22	18 21		20 11	20 51	
EVREUX	D 6 35	8 25	8 43	9 37	10 21	11 33	13 19	15 33	17 4	19 2	18 30	20 36	21 28	22 35
PARIS-ST-LAZARE	A 7 30	9 20	9 36	10 30	11 25	12 24	14 11	16 24	18 16	20 18	19 25	21 29	22 33	23 26

✕ Sauf dimanches et fêtes.

† Dimanches et fêtes.

a Samedis, sauf 1^{er} mai 1971.

d Ne circule de Caen à Cherbourg que les samedis (sauf 1^{er} mai 1971).

! Les samedis seulement (sauf 3, 10 avril et 1^{er} mai 1971). Circule, en outre, le 30 octobre 1970.

† Horaire 319 de Paris à Caen et de Caen à Cherbourg : les nuits des dimanches aux lundis et des jours de fêtes aux lendemains de fêtes, ainsi que les nuits des 30 au 31 octobre, 22 au 23, 23 au 24, 24 au 25, 30 au 31 décembre 1970, 31 décembre 1970 au 1^{er} janvier 1971, 19 au 20 février, 2 au 3, 9 au 10, 16 au 17 avril 1971, 30 avril au 1^{er} mai 1971 et 19 au 20 mai 1971. Les autres nuits, horaire 259 : Paris-Caen seulement.

k Les lundis non fériés seulement. Circule le 13 avril 1971.

l Tous les jours. — Horaire 306 : les lundis non fériés, tous les jours du 23 décembre 1970 au 4 janvier 1971, les 20 février, 3, 4, 10, 13, 14, 17 et 18 avril 1971. — Horaire 206 : les autres jours.

o Ne prend à Evreux que des voyageurs de 1^{re} classe.

s Tous les jours. — Horaire 314 : les dimanches et fêtes, ainsi que les 30 octobre, 2, 3, 10 novembre, tous les jours du 22 décembre 1970 au 4 janvier 1971, les 19, 22, 23 février, tous les jours du 5 au 19 avril, les 30 avril, 3 et 19 mai 1971. Horaire 214 : les autres jours.

